



BUREAU DU 29 JUIN 2017

<u>Présents</u>	Michèle BOURCET, Monique JOUBERT-LAURENCIN, Marie-Claude PAGNEUX, Agnès PELUS et Françoise BOSSAN Guy BILLOUDET, Daniel CLERE, René FEYEUX, Henri GUILLERMIN, Gilbert JULLIN, Denis LARDET, Jean-Pierre MARGUIN, Paul MOREL, Dominique REPIQUET, Dominique SAVOT, Bertrand VERNOUX, Jean-Jacques WILLIG et Philippe COILLARD
<u>Excusés</u>	Andrée TIRREAU, Daniel GRAS et Jean-Claude THEVENOT
<u>Absents</u>	Michel NOVE-JOSSERAND et Jean-Marc WILLEMS
<u>Services</u>	Fabienne MICHEL
<u>Secrétariat</u>	Marie-Alice BALSA

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Intervention de Guy BILLOUDET

✓ Indice de rémunération de la directrice générale des services

En réponse à la question posée par Agnès PELUS lors du Conseil Communautaire du lundi 22 mai dernier, le Président répond que l'indice de rémunération de Fabienne MICHEL est de 802 (indice majoré).

Agnès PELUS remercie le Président pour cette précision.

✓ Point de restauration du camping Champ d'Été à Reyssouze

La SARL ACTIVERT, titulaire du contrat de délégation de service public du camping Champ d'Été, a sollicité la Communauté de Communes aux fins d'agréer la SARL Sel et Sucre à Pont-de-Vaux pour exploiter le point de restauration.

Une rencontre a eu lieu ce jour avec Monsieur et Madame GONDAL, société Sel et Sucre, afin de définir les modalités d'exploitation du point de restauration.

Le loyer mensuel proposé est de 300 € HT pour l'année 2017.

Ce point sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 3 juillet.

⇒ Après discussions, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Agnès PELUS informe le Bureau que la délivrance de la licence pour la vente de boissons est en attente de traitement à la Préfecture de l'Ain.

Le Président, en réunion avec le Préfet vendredi 30 juin, sollicitera un traitement accéléré de l'instruction.

✓ Piscine Archipel à Reyssouze

Le Président informe le Bureau que des vols ont eu lieu à la piscine Archipel avec notamment, le vol des fonds de caisse.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Pont-de-Vaux et les investigations sont en cours.

POINT SUR FUSION ET COMPETENCES

Intervention de Fabienne MICHEL.

Dans le cadre de la prise de la compétence « assainissement », un recensement est en cours auprès des communes pour connaître leur mode de fonctionnement pour l'assainissement collectif.

Toutes les communes n'ayant pas répondu, le Président invite ces dernières à le faire rapidement. Gilbert JULLIN rappelle que les communes d'Asnières/Saône et Vésines ne sont pas concernées par ce recensement car elles ne disposent pas d'un assainissement collectif (zone rouge du PPRI).

Guy BILLOUDET rappelle la prise de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 et soulève la question sur l'avenir des contrats de rivière.

Il propose qu'une réunion soit organisée avec les Préfets de l'Ain, des Régions Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et tous les partenaires afin d'échanger et de mener une réflexion sur les impacts liés à la prise de cette compétence.

SIEA – SYNDICAT MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE LI@IN : GARANTIE D'EMPRUNT

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

⇒ Après discussions, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable.

PISCINE ARCHIPEL : TARIFS APPLIQUES AUX COMITES D'ENTREPRISES

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, Philippe COILLARD demande quelle est la situation géographique des comités d'entreprises.

Dominique SAVOT répond que les entreprises sont installées dans un rayon de 20 km.

⇒ Après discussions, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, le Président informe le Bureau qu'un rendez-vous a eu lieu ce matin avec le Docteur PARNAY pour une mise au point du bail avant sa signature demain, vendredi 30 juin.

Il précise qu'un médecin collaborateur, au-delà de 3 jours de présence par semaine, est considéré comme médecin et par conséquent, entre dans les effectifs pour la prise en charge du poste de la secrétaire médicale.

⇒ Le Bureau, à l'unanimité, accepte la création d'emploi proposé.

CREATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation et en réponse à la question posée, Fabienne MICHEL précise que les agents concernés sont principalement ceux de la piscine.

⇒ Le Bureau, à l'unanimité, accepte la création des IHTS.

MISSIONS ET FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

⇒ Le Bureau, à l'unanimité, approuve le principe de remboursement des frais occasionnés par le déplacement des agents à l'intérieur du territoire intercommunal.

MISE EN PLACE DU COMITE TECHNIQUE

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

A la suite de la présentation, Fabienne MICHEL informe le Bureau que le Président a reçu les quatre organisations syndicales de l'Ain le mardi 20 juin dernier.
Les élections pourraient avoir lieu courant octobre.

Le Président propose au Bureau :

- d'acter la création d'un Comité Technique,
- de choisir la parité comme mode de représentation au sein des collègues,
- et de fixer à 3 le nombre de représentants.

⇒ Après discussions, le Bureau, à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 01

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

⇒ Le Bureau, à l'unanimité, accepte la convention proposée.

PROPOSITION DE NOM POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. diaporama).

Après la présentation, Bertrand VERNOUX émet une réserve quant au nouveau nom proposé car le nom « Bresse-Saône » et déjà utilisé (associations sportives, hôtel-restaurant...).

⇒ Après discussions, et afin de rester fidèle au choix de la commission « communication », le Bureau propose la dénomination suivante : « Communauté de Communes Bresse et Saône ».

Ce nom sera proposé au Conseil Communautaire du lundi 3 juillet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Intervention de Guy BILLOUDET

✓ Site de Crocu – Valorisation du terrain

Dans le cadre de la valorisation des anciennes alvéoles du site de Crocu par la pose de panneaux photovoltaïques, il convient de régulariser la cession à titre gratuit du terrain au profit du syndicat mixte de Crocu.

Pour rappel, l'ex. Communauté de Communes de Pont-de-Vaux avait délibéré favorablement en ce sens le lundi 12 décembre 2016.

✓ Redevance ordures ménagères 2017 Pays de Bâgé – Application d'un forfait

A la suite de l'application d'un forfait à compter de la redevance ordures ménagères 2017 Pays de Bâgé, de nombreux contribuables ont fait part de leur mécontentement.

Pour rappel, le forfait comprend, par période de facturation – au quadrimestre –, pour chaque foyer hors résidence secondaire :

- 1 levée forfaitaire, soit 0,87 € HT (0,96 € TTC)
- 10 kg forfaitaire par personne au foyer, soit 2,00 € HT/personne (2,20 € TTC)

Une réponse individuelle sera adressée à toutes ces personnes.

✓ Convention avec la SPA de Mâcon

L'ex. Communauté de Communes du Pays de Bâgé a signé une convention fourrière avec la SPA de Mâcon pour l'accueil des chiens capturés sur son territoire.

L'appel de cotisation 2017 a été reçu pour un coût par habitant de 0,65 €.

Pour l'ex. Communauté de Communes de Pont-de-Vaux, ce sont les communes qui conventionnent avec la SPA.

Le Président propose au Bureau d'étendre le périmètre d'intervention de la SPA de Mâcon à l'ensemble du nouveau territoire de la Communauté de Communes.

⇒ Après discussions, le Bureau donne son accord.

Avant d'engager les démarches, il convient de se rapprocher de la SPA de Mâcon pour s'assurer qu'il n'y ait pas de double facturation pour l'année 2017.

✓ Plan d'eau à Reyssouze

Le fonctionnement actuel de la collecte des déchets aux abords du plan d'eau à Reyssouze n'est pas satisfaisant. Jusqu'à présent, c'étaient les agents de la piscine Archipel qui ramassaient les déchets.

Aussi, le plan d'eau étant sur la commune de Reyssouze, le Président souhaite que cette tâche soit réalisée par un agent de la commune.

Agnès PELUS ne disposant que d'un agent technique, il lui est difficile de dégager du temps pour cette mission.

Le Président entend et lui propose de se rapprocher des services de la Communauté de Communes pour trouver une solution.

Une réflexion peut être menée en parallèle sur l'évolution du mode de collecte des déchets.

✓ DETR 2017

Une subvention de 80 000 € a été obtenue pour la construction d'un complexe sportif et de loisirs à Bâgé-la-Ville.

✓ Immobilier d'entreprise SONICO

La signature de la vente de l'immobilier d'entreprise SONICO (plateforme) a eu lieu le 29 juin.

✓ Zone d'activités à Ozan

La Communauté de Communes a été sollicitée par un paysagiste pour l'achat d'un terrain compris entre 1500 et 2000 m².

Le prix de vente est fixé à 20 € HT/m².

Affaire à suivre.

✓ Informations diverses

Manuel BOUILLLOUX, directeur des services techniques, a demandé sa mutation dans l'Allier à compter du 1^{er} juillet 2017.

Un recrutement sera lancé pour pourvoir à son remplacement.

Pour le Conseil Communautaire du lundi 3 juillet, les différents rapports mis aux voix seront présentés par des rapporteurs. Les personnes concernées seront avisées par mail.

▪ **Intervention d'Henri GUILLERMIN**

✓ Etat d'avancement du SCOT

Le Bureau et le Comité Syndical se sont réunis et ont examiné le dossier d'extension de la plateforme logistique Carrefour située principalement sur la commune de Saint-Jean/Veyle mais impactant également les communes de Saint-Cyr/Menthon et Bâgé-la-Ville.

Les recrutements de personnel sont en cours : 1 attaché à temps complet et 1 secrétaire à mi-temps (environ 10 heures par semaine).

▪ **Intervention de Bertrand VERNOUX**

✓ Tableau des subventions 2017

Les deux anciennes Communautés de Communes ayant des approches différentes, la commission « finances » s'est attachée à définir des règles communes afin de ne pas créer d'iniquités entre les associations de même type.

La commission « finances » propose de soutenir les associations ayant un caractère fédérateur et intercommunal, le soutien aux associations à caractère local étant du ressort des communes.

Les subventions 2017 retenues seront présentées au Conseil Communautaire du lundi 3 juillet.

L'Union Sportive du Bassin Pontévallois a sollicité la Communauté de Communes pour l'octroi d'une subvention de 8 000 € dont 6 000 € pour financer l'achat de pare-ballons.

Au vu de ce qui précède, le Président propose au Bureau d'allouer la somme de 2 000 €.

⇒ Après discussions, le Bureau donne son accord.

▪ **Intervention de Denis LARDET**

✓ Complexe sportif à Bâgé-la-Ville

L'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré le lundi 12 juin.

Les travaux du lot « gros-œuvre » vont démarrer le lundi 10 juillet.

Les réunions de chantier auront lieu le lundi après-midi.

L'esquisse du panneau de chantier a été reçue pour validation.

✓ Patinoire à Pont-de-Vaux

Une étude complémentaire acoustique a été réalisée de nuit le mardi 13 juin et a démontré une nuisance sonore liée aux groupes froids et à la centrale de traitement d'air.

Un devis a été demandé pour la pose de panneaux sur le bardage actuel afin de limiter les nuisances. Les riverains ont été informés de ces travaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise DE GATA de Replonges pour éviter l'inondation du bâtiment en cas de gros orages. La commune de Pont-de-Vaux prendra en charge une partie de ces travaux.

✓ Boulodrome à Pont-de-Vaux

Le volet roulant sera changé d'ici la mi-juillet par l'entreprise FERMELEC de Bâgé-la-Ville.

✓ Maison de l'eau et de la nature à Pont-de-Vaux

Dans le cadre de la réfection des peintures, un second devis sera demandé à l'entreprise ABP Bois de Pont-de-Vaux.

✓ Courts de tennis à Pont-de-Vaux

Un rendez-vous est fixé le lundi 3 juillet avec les entreprises ST Groupe et LAQUET Tennis pour la réfection des courts de tennis.

L'entreprise CG Métallerie interviendra fin juillet/début août sur la porte.

✓ Complexe sportif à Saint-Bénigne

La société Parc & Sports est intervenue pour la remise en état du terrain synthétique.

Une formation des agents techniques sera dispensée pour l'arrosage automatique.

La signalétique extérieure et intérieure est à reprendre.

Les arbres bordant le terrain synthétique seront déplacés plus loin.

✓ Piscine Archipel à Reyssouze

La commune de Reyssouze va être sollicitée pour demander le passage de la commission de sécurité afin que soient effectués les vérifications et contrôles nécessaires au respect des mesures de prévention et de sauvegardes propres à assurer la sécurité des personnes

✓ LCB Food Safety à Boz

A la suite de fortes pluies ou de gros orages, le bâtiment inonde.

Une réunion a eu lieu sur place et après inspection, les tuyaux d'évacuation des eaux usées du bâtiment et les fossés étaient bouchés. L'entreprise CYTERREX de Feillens a fait le nécessaire.

Affaire à suivre.

✓ Une visite des bâtiments intercommunaux est prévue le samedi 1^{er} juillet. Le rendez-vous est fixé à 7H30 sur le parking du gymnase intercommunal à Manziat.

▪ **Intervention de Daniel CLERE**

La commission « petite enfance – jeunesse » s'est réunie le lundi 12 juin pour échanger sur les temps d'activités périscolaires pour la saison scolaire 2017/2018.

Le nouveau décret laisse le choix aux communes de moduler l'organisation des rythmes scolaires et de revenir à la semaine de quatre jours en primaire et en maternelle.

Pour cette saison scolaire, aucun changement ne sera apporté et les temps d'activités périscolaires seront maintenus.

▪ **Intervention de Jean-Pierre MARGUIN**

Jean-Pierre MARGUIN demande au Président où se fait le retrait des conteneurs à ordures ménagères.

Le Président répond que les poubelles sont à retirer au siège administratif à Bâgé-le-Châtel. Pour les communes les plus éloignées, il convient de voir pour en mettre à disposition dans les mairies.

Au 1^{er} janvier 2018, les foyers de l'ex. territoire de Pont-de-Vaux devront être équipés de conteneurs à ordures ménagères. Jean-Pierre MARGUIN interroge le Président sur la solution à apporter pour les maisons éloignées.

Le Président répond que pour toutes les questions particulières liées à la collecte des ordures ménagères, une réflexion doit être menée entre la commune, les services de la Communauté de Communes et les agents de collecte.

▪ **Intervention de Paul MOREL**

A la question posée par Paul MOREL sur l'achat d'un débitmètre, le Président répond que l'acquisition se fera par la Communauté de Communes.

▪ **Intervention d'Agnès PELUS**

Dans le cadre de la mise en fourrière de véhicules, Agnès PELUS demande au Président s'il serait possible d'obtenir une note sur la procédure à suivre.

Le Président répond que la demande sera transmise aux policiers intercommunaux.